



Délai d'achèvement de travaux reportés

Par **sauton helene**, le **07/03/2009** à **16:21**

nous avons acheté en VEFA dans une résidence pour personnes âgées fin 2006. Le délai d'achèvement était 1er trimestre 2008, puis 2eme trimestre 2009. Reçu aujourd'hui info comme quoi l'avancement des travaux dépendaient du rythme de commercialisation des lots encore disponibles. Autre chose certains acquéreurs dans leur acte notarié, ont été prévenu qu'une indemnité leur serait versé en cas de non respect des délais, moi non le promoteur m'a assuré que j'y aurai droit moi aussi, il m'a même fait une copie. Aujourd'hui, je rembourse une grosse somme sans certitude. Que puis-je faire? Attendre encore et encore, dois-je voir un avocat? merci pour vos réponses. J'espère vous avoir donné suffisamment d'informations.
rnbonne journée